



Annexe A

Règlement RV-2006-04-92

Règlement RV-2006-XX-XX décrétant le rachat d'une partie
des obligations financières découlant des conventions entre la
Ville de Lévis et Poly-Énergie Inc, ainsi qu'un emprunt

Estimation de la dépense relative au rachat d'une partie des obligations financières
découlant de la convention entre la Ville de Lévis et Poly-Énergie inc. pour la
rénégociation du contrat relatif au projet d'économie d'énergie touchant le réseau
d'éclairage public et projet d'économie d'énergie pour l'ensemble des immeubles de la
Ville de Lévis et découlant de la convention entre la Ville de Lévis et Poly-Énergie inc.
pour la prestation de services écoénergétiques

Rachat des obligations financières relatives aux investissements	3 715 627 \$
Pénalités relatives au rachat des obligations financières	<u>60 000 \$</u>
Sous-total	3 775 627 \$
Financement temporaire ($\pm 7\%$)	<u>264 373 \$</u>
Total des dépenses	<u>4 040 000 \$</u>

Préparé par Annie Bergeron
Service de la trésorerie
20 avril 2006